



PEUT-ON OFFRIR SON CARÊME POUR QUELQU'UN ?

Oui, il est tout à fait possible, et profondément chrétien, d'offrir son carême pour quelqu'un. Cette pratique s'enracine dans la théologie de la communion des saints et dans le mystère de la Rédemption.

Offrir son carême pour quelqu'un, ce n'est pas faire pression sur Dieu, ni « acheter » une grâce. C'est aimer concrètement une personne ; confier son intention à la miséricorde divine ; vivre ses efforts dans une dimension de charité.

Comme l'enseigne sainte Thérèse de Lisieux, la plus petite action faite par amour peut avoir une portée immense dans l'Église.

Comment offrir son carême concrètement ?

1 - Formuler une intention claire (conversion, guérison, vocation, paix...)

2 - Unir chaque effort (jeûne, prière, aumône) à cette intention.

3 - Offrir cela au Seigneur dans la Messe, sommet de toute offrande.

4 - Accepter que Dieu agisse selon sa volonté et non selon nos attentes.

5 - Dimension missionnaire

Dans notre contexte pastoral actuel, cette pratique peut être proposée pour les familles en difficulté, pour les malades, pour la paix dans le monde, pour les vocations sacerdotales et religieuses...

Elle développe le sens ecclésial et la responsabilité spirituelle des fidèles.

Oui, on peut offrir son carême pour quelqu'un.

C'est un acte d'amour, enraciné dans la communion des saints, uni au sacrifice du Christ, et porté par l'Espérance pascalle.

Abbé Boris Kevin Tchibouela

NOTEZ BIEN

L'adoration eucharistique

Notre paroisse expose le Saint-Sacrement à l'église Saint-Urbain du lundi au jeudi de 9h30 à 19h et le vendredi de 14h à 19h grâce à l'engagement de paroissiens qui se relaient par créneau d'une demi-heure ou d'une heure.

Pour maintenir ce service auprès de tous ceux qui entrent dans notre église, nous cherchons des volontaires pour les créneaux suivants :

- mardi 11h-11h30

- mardi 16h-17h

- mercredi 14h-15h

- jeudi 9h30-10h30

Il s'agit d'un engagement à l'année hors vacances scolaires et nous avons un groupe de remplaçants pour pallier les indisponibilités ponctuelles.

Si vous vous sentez appelé par ce service, vous pouvez vous rapprocher d'Anne-Yvonne 06 03 53 65 94 ou adorationstu@stusmv.fr

Messe chismale

Vous êtes tous invités à la Messe chismale durant laquelle l'évêque bénit les huiles saintes et consacre le Saint Chrême. Cette huile servira dès les baptêmes de Pâques puis tout au long de l'année pour les sacrements du baptême, de la confirmation et de l'ordre. Au cours de cette messe qui manifeste l'unité de toute l'Église diocésaine autour de son évêque, les prêtres renouvellent leurs promesses sacerdotales et les diacres, leurs promesses diaconales.

Quand : Mardi 31 mars 2026 à 18h

Où : Cathédrale de Nanterre, 28 rue de l'église – 92000 Nanterre

La randonnée biblique c'est aussi pour les enfants !



ZOOM SUR

LE LEGS, UNE GARANTIE POUR
L'AVENIR DE L'ÉGLISE...

Mais de quoi parlons-nous exactement ?

Le diocèse de Nanterre est grand et atypique ! Toutes les églises construites après la loi de séparation de l'Église et de l'État sont à la seule charge des diocèses, et donc, des paroissiens. En moyenne, en France, 5 % des églises appartiennent à leur diocèse. Dans notre diocèse, c'est 70 % des églises ! Ce qui génère des charges considérables.

En France, comme vous le savez, les droits de succession sont élevés. Néanmoins l'État donne la possibilité de demander qu'une partie de ces droits de successions soient versés à votre paroisse en étant exonérés de tous droits de mutation, par le biais d'une entité juridique qu'est le diocèse et ce, sans léser sa famille. Cette demande se fait obligatoirement à travers un testament : elle doit donc être anticipée.

Ce dispositif ne prive pas les héritiers de leur part, et soutient notre paroisse en diminuant la part de l'État.

Notre diocèse a mis en place un service dédié à cet accompagnement (et est en relation avec de nombreux notaires), en toute confidentialité.

Réunions d'information le mardi 14 avril à 15 heures à la Maison paroissiale et le jeudi 16 avril à 15 heures à Sainte-Marie-des-Vallées, avec Julie Langlois, responsable des relations bienfaiteurs de notre Diocèse ; elle sera accompagnée d'un notaire. Venez y découvrir la réglementation fiscale en matière de legs destiné à une association. Si vous ne pouvez être présent, demandez notre brochure à j.langlois@diocese92.fr ou 06 70 82 54 64.

Messe matinale : vendredi 27 mars à 7h30 à Saint-Urbain.

Prochaines pauses Randonnée biblique à la Maison paroissiale : jeudi 26 mars café à 8 heures suivi de la Messe, jeudi 4 juin goûter de 16 heures à 17 heures.

CHEMIN DE CROIX le vendredi

Saint-Urbain : 8h15 (15h et 17h le 3 avril)

Saint-André-Sainte-Hélène : 16h30 (15h le 3 avril)

Sainte-Marie des Vallées : 15 heures

Déjeunons ensemble ! dimanche 22 mars : venez déjeuner à la Maison paroissiale après la Messe ! Apportez, si vous venez en famille un repas complet à partager ; pour les personnes seules, tarte, salade, fromage, dessert, vin... Si vous savez que vous venez, merci d'envoyer un SMS au 06 87 91 24 02.

Journée du pardon jeudi 26 mars à Saint-Urbain : confessions de 16 heures à 21 heures

Vendredi 27 mars à 20h30 à Saint-Urbain : témoignage exceptionnel d'Antonia, la mère de saint Carlo Acutis, suivi d'un temps d'adoration. Une librairie sera à votre disposition dans l'église.

Samedi 28 mars : la paroisse aura son stand lors du marché pour proposer un café, inviter les passants à entrer dans l'église et rencontrer Jésus dans l'adoration. Rendez-vous à 10 heures pour la Messe, envoi en mission à 10h30 et action de grâce à 11h45. Pour plus d'informations à ce sujet : mission@stusmv.fr

Samedi 28 mars « Après-midi familial » à Sainte-Marie des Vallées : viens en famille fabriquer ta décoration de la Semaine Sainte. À 15 heures, atelier de confection en famille de ton photophore en bois. 16 heures, café-partage pour les parents, goûter pour les enfants (fourni par la paroisse). 17 heures : adoration et prière des frères, bénédiction des bricolages. Participation libre (prix indicatif 5 euros). Inscription sur ateliersfamiliaux.smv@gmail.com

Retraite Triduum Pascal « Il m'a aimé et S'est livré pour moi » prêchée par le père Cathelinais : 4 prédications de 3/4 d'heure à Saint-Urbain, vendredi 3 avril à 11h et 14h, samedi 4 avril à 10h et 13h45. N'hésitez pas à poser votre vendredi afin de suivre la retraite dans son ensemble.

Patronage de Sainte-Marie des Vallées pour les enfants de 6 à 12 ans - vacances de Pâques

Les inscriptions sont ouvertes pour la semaine du 20 au 24 avril de 8h30 à 18h30. Ateliers culturels et de création, multisports, grands jeux, temps spirituel... Inscription sur patronage.jag@stusmv.fr

Le carnet de la semaine :

BAPTÊMES : Charles de NEUVILLE, Gaston de PUGET

OBSÈQUES : François LE BARS

Le carnet de la semaine :

BAPTÊMES :

OBSÈQUES : Marita GABRIEL

	Saint-Urbain	Sainte-Marie des Vallées	St André - Ste Hélène
Messes dominicales			
Samedi			18h
Dimanche	9h30 ¹ -11h 18h	10h30	
Messes en semaine			
Lundi	9h ³ et 19h		
Mardi	9h ²⁻³ et 19h		19h ³
Mercredi	9h ³ et 19h	19h ³	
Jeudi	9h ³ et 19h	9h	
Vendredi	9h ³ et 19h		
Samedi	10h		
Confessions			
Mardi			18h-19h ³
Mercredi		18h - 18h45 ³	
Jeudi	17h30-18h45		
Samedi	10h30-12h		
Adoration <i>Hors obsèques</i>			
Lundi	9h30-19h		
Mardi	9h30-19h		18h-19h ³
Mercredi	9h30-19h		
Jeudi	9h30-19h	19h30-minuit	
Vendredi	14h-19h		
Samedi	10h30-12h		
Accueil			
Mercredi	10h-12h	du lundi au samedi	
Samedi	10h-12h	de 9h à 12h ³	
Secrétariat			
	du lundi au vendredi 9h - 12h		

¹ selon le Missel de 1962 / ² suivi du chapelet / ³ hors vacances scolaires
Vous pouvez contacter le secrétariat pour rencontrer un prêtre.

Pour les baptêmes, contacter l'accueil trois mois à l'avance.

Pour les baptêmes des enfants à partir de 4 ans, neuf mois à l'avance.

Pour les mariages, un an à l'avance.

Saint-Urbain
Place de la Liberté
92250 La Garenne-Colombes
tél : 01.42.42.87.71

site : stusmv.fr
mail : paroisse@stusmv.fr

Sainte-Marie des Vallées
13 rue Pierre Virol
92700 Colombes
tél : 01.42.42.96

 facebook.com/stusmv
 St Urbain - SMV
 youtube.stusmv.fr